

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Nombre de conseillers

En exercice 31

Présents 23

Votants 26

Délibération n°15/2025

Approbation des CFU 2024

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la CDC des Portes du Berry a choisi de produire un compte financier unique (CFU) pour 2024 pour l'ensemble des budgets.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Monsieur le Président précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

→ Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

→ Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

→ Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

→ La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2024 du budget principal et des budgets annexes conformément à l'article L. 212114 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Jean Yves GIOT en sa qualité de vice président délégué aux finances.

Monsieur GIOT, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2024 du budget principal et des budgets annexes

BUDGET	Résultat de l'exercice 2024	Résultat cumulé
SPANC Section de fonctionnement Section d'investissement	+ 5 376.02€ + 70.40 €	+ 7 794.42€ + 211.20 €
Déchets Ménagers Section de fonctionnement	- 11 346.19€	+ 59 499.70€
Enfance/Jeunesse/ Famille Section de fonctionnement Section d'investissement	- 16 466.55€ + 2 591.77€	+ 85 089.22€ + 28 939.90€
GEMAPI Section de fonctionnement Section d'investissement	+ 63 643.92€ + 0€	+ 88 758.59 € + 18.50 €
PRINCIPAL Section de fonctionnement Section d'investissement	+ 463 496.94€ - 22 194.88 €	+ 1 095 615. 52€ - 98 619. 16 €

M. HURABIELLE étant sorti au moment du vote, le conseil communautaire délibère sur le compte financier unique des budgets de la CDC des Portes du Berry de l'exercice 2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique pour chaque budget lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil communautaire, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

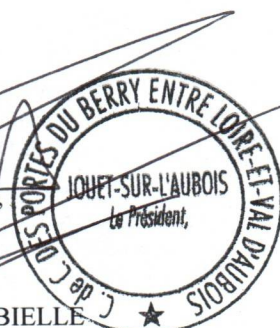
- APPROUVE le CFU du budget Principal, du budget Enfance/ Jeunesse/Famille, du budget SPANC, du budget GEMAPI, et du budget Déchets Ménagers pour l'année 2024.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 03 avril 2025.
Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le Président,

Olivier HURABIELLE



Publié le 2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n°16/2025

**Finances:
Affectation du résultat
Budget Principal**

VU l'article 12311-5 du CGCT,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets d'investissements retenus pour 2025,

VU les résultats apparaissant au compte financier unique 2024 du budget principal soit :

Section de fonctionnement : excédent cumulé de 1 095 615.52€

Section d'investissement : déficit cumulé de 98 619.16€

Considérant les restes à réaliser en dépense d'investissement pour un montant de 268 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents

- AFFECTE l'excédent de fonctionnement de 1 095 615.52€ de la façon suivante :

366 619.16 € en recettes d'investissement - compte 1068

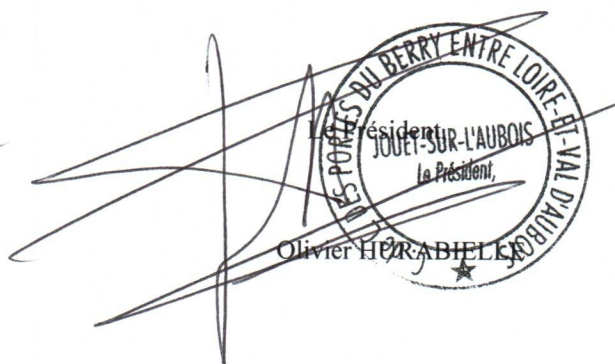
728 996.36 € en recettes de fonctionnement - compte 002

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 03 avril 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge Laurent


Olivier HURABIELLE
Président
Le Président,
DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS
JOUET-SUR-L'AUBOIS

Publié sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chappelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

VU les informations communiquées sur l'état 1259,
VU les réunions de commissions de finance, le projet de budget a été établi sans augmentation des taxes.

Taxe foncière bâtie additionnelle 2,00%
Contribution Foncière des Entreprises 24.33 %
Taxe Foncier non Bâti 1,57 %
Taxe d'habitation additionnelle 9.62%

Le Conseil Communautaire, après débat, à l'unanimité des présents,
- **ADOpte** les taux d'imposition ci-dessous

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 03 Avril 2025.

Le secrétaire de séance

Serge Laurent

Le Président

Olivier HURABIELLE

Publié sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 18/2025

**Fixation du produit attendu de la
taxe GEMAPI pour 2025**

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"), notamment ses articles 56 à 59 ;
Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), notamment ses articles 64 et 76 ;
Vu le CGCT et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;
Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;
Vu l'arrêté n°2018-1-0452 du 26 avril 2018 intégrant la compétence GEMAPI aux statuts de la Communauté de Communes des Portes du Berry.

Monsieur le Président rappelle que la CDC des Portes du Berry est compétente pour la GEMAPI et que le Conseil communautaire a instauré la Taxe GEMAPI prévue à l'article L1530 bis du CGI par délibération N°4-2018 en date du 18 janvier 2018.

Monsieur le Président ajoute que, conformément à l'article L1530 bis et L 1639 A bis du CGI, le produit de cette taxe doit être arrêté par délibération.

Son montant doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Il rappelle que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population DGF qui, sur le territoire de la CDC des Portes du Berry, s'établit pour l'année 2025 à 9 478 habitants.

Il propose d'arrêter le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 148 000€ pour l'année 2025, soit un équivalent de l'ordre de 15.62 € par habitant.

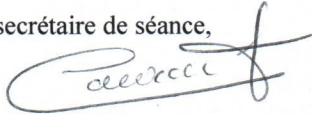
A titre de précision complémentaire, Monsieur le Président précise que le produit de la taxe sera utilisé pour la mise en œuvre des actions de chaque Bassin versant selon la répartition estimative ci-après : Contribution aux Syndicats 40 000€, Actions conduites dans le cadre du PAPI 5 700 €, travaux et entretien pour 60 000€ et gestion des digues pour 100 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ARRETE** le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2025 à la somme de 148 000€ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

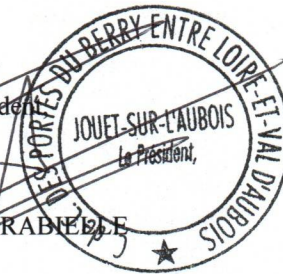
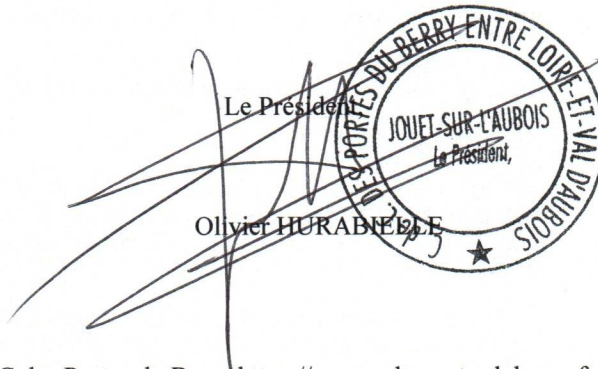
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 Avril 2025.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président



Olivier HURABIELE

Publié le sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

VU l'article 12311-5 du CGCT,
Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets d'investissements retenus pour 2025,

Sur proposition du Président,

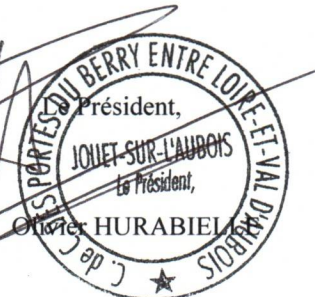
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **ADOpte** le budget primitif 2025 présenté en équilibre et arrêté à la somme de :
 - ⇒ 2 021 000 € en section d'investissement
 - ⇒ 3 160 000 € en section de fonctionnement

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 Avril 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge Laurent



Publié le sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2025,

M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

⇒ 444 430€ en section de fonctionnement

⇒ 35 439.90 € en section d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité des présents le budget primitif 2025 tel qu'il lui est présenté.

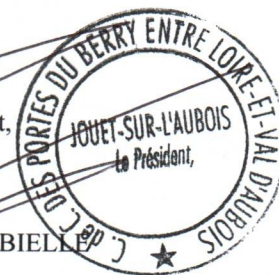
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 03 Avril 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge Laurent

Le Président,

Olivier HURABIELLE



Publié le sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 21/2025

**Vote Budget Primitif 2025
BUDGET SPANC**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2025

M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

88 518.42€ en section de fonctionnement
281.60 € en section d'investissement

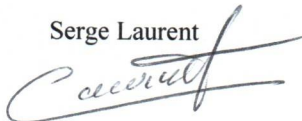
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADOpte**, à l'unanimité des présents le budget primitif du budget SPANC 2025 tel qu'il lui est présenté

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 03 Avril 2025.

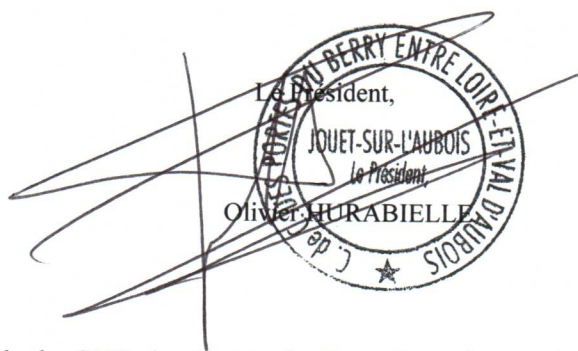
Le secrétaire de séance,

Serge Laurent



Le Président,

JOUET-SUR-L'AUBOIS
Le Président,
Olivier HURABIELLE



Publié le sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chappelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2025, M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

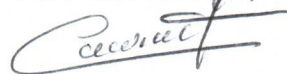
- ⇒ 236 758.59€ en section de fonctionnement
- ⇒ 18.50€ en section d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

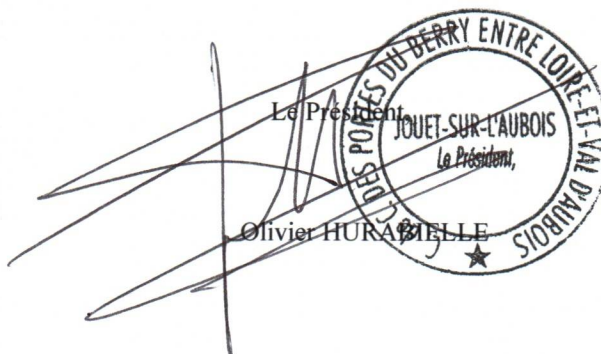
- ADOPTE, à l'unanimité des présents le budget primitif du budget GEMAPI 2025 tel qu'il lui est présenté.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 03 Avril 2025.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent



Le Président,
Olivier HURABIELLE

Publié le sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

Nombre de conseillers

En exercice 31

Présents 24

Votants 27

Délibération n° 22/2025

**Vote Budget Primitif 2025
BUDGET GEMAPI**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Vu la délibération 44/2022 adoptant la nomenclature M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier,
Compte tenu des crédits budgétaires votés,

La M57 donne la faculté au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2025 sur les budgets Principal, Enfance/Jeunesse/ Famille et GEMAPI.
- FIXE les plafonds de virements de crédits suivants:

Pour Budget Principal

- section de fonctionnement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 232 500 euros
- section d'investissement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 144 117 euros

Pour Budget Enfance/ Jeunesse/ Famille

- section de fonctionnement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 32 844euros
- section d'investissement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 2 596euros

Nombre de conseillers

En exercice	31
Présents	24
Votants	27

Délibération n° 23/2025

FINANCES

Fongibilité des crédits

Pour Budget GEMAPI

- section de fonctionnement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 17 494 euros
- section d'investissement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 1.39 euros

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 03 avril 2025.

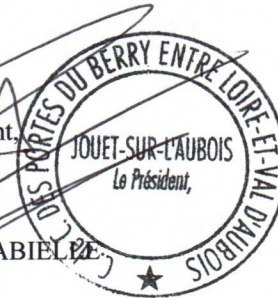
Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président,

Olivier HURABIELLE



Publié le sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Vu l'article D. 1617-19 du code général des collectivités territoriales
M. le Président informe le conseil communautaire qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose donc la prise en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

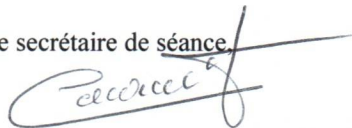
- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, commémorations, pots de fin d'année et vœux de nouvelle année,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, départs, naissances,
- les denrées et petites fournitures pour les réunions et manifestations ;
- les frais de restauration et de transport lors de déplacements collectifs organisés afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies dans la limite des crédits inscrits au budget.

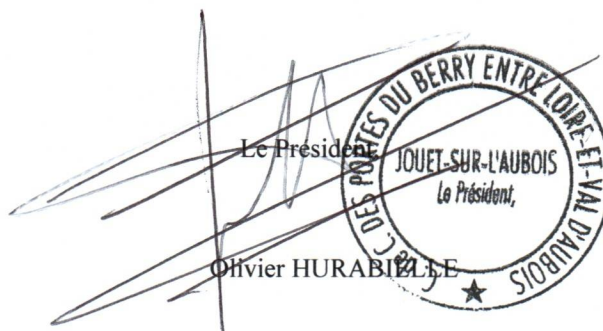
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 03 Avril 2025.

Le secrétaire de séance



Serge Laurent

Le Président



Olivier HURABIELLE

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

Délibération n°24/2025

Dépenses à imputer au comptes
6232



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

VU l'avis du Comité Technique en date du 3 février 2025,

Le Président propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade	Taux	Arrondi
éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	100	pas d'arrondi
adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	100	pas d'arrondi
adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	100	pas d'arrondi
adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	100	pas d'arrondi
adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	100	pas d'arrondi
adjoint technique territorial principal de 2ème classe	100	pas d'arrondi
adjoint technique territorial principal de 1ère classe	100	pas d'arrondi

LE CONSEIL Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
- ADOPTE la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 avril 2025

Le Secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Publié le
<https://www.cdc-portesduberry.fr/>

Siège social :
54, Route de Nevers
18320 Jouet sur l'Aubois
Tel : 02.48.77.55.50
cdcportesduberry@orange.fr

Le Président,
Jouet-sur-l'Aubois
Olivier HURABIELLE

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 26/2025

**Pacte territorial départemental
France renov'**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3211-1,
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.321-1 et suivants, R.321-1 et suivants et R.327-1,
Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi climat et résilience et confiant à l'agence nationale de l'habitat (ANAH), de manière additionnelle à ses missions prévues à l'article L.321-1 du code de la construction et de l'habitation, la possibilité de concourir au service public de la performance énergétique de l'habitat mentionné à l'article L.232-1 du code de l'énergie,
Vu le règlement général de l'ANAH relatif à la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov' visant la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH),
Vu la délibération n°1151/2024 du comité syndical du PLVA en date du 23 novembre 2024 relative à la mise en œuvre d'un pacte territorial France Rénov' par le Conseil départemental,
Considérant que l'Etat souhaite simplifier et harmoniser la politique de l'habitat en mettant en place un Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SRPH) par la signature d'un pacte territorial à partir du 1^{er} janvier 2025,
Considérant le courrier du Président du Département adressé au Préfet du Cher le 10 juin 2024, présentant la candidature du Département pour porter un pacte territorial France Rénov' à l'échelle du département en dehors du territoire de la communauté d'agglomération BOURGES Plus,
Considérant l'intérêt de déployer et coordonner une offre de service sur l'ensemble du territoire départemental afin de massifier la rénovation des logements et ainsi de répondre aux besoins des habitants du Cher,
Considérant les réunions de concertation entre les services de l'État (direction départementale des territoires), les élus, les services du Département, et les différents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et pays du Cher,
Considérant les réunions de concertation avec les territoires portant sur le projet de maquette financière et les avis favorables pour un appui financier à hauteur de 50% du reste à charge, à parité avec le Département,
Considérant le souhait de décliner une offre lisible et accessible aux habitants, notamment dans le cadre des points des Espaces Conseils France Rénov' (ECFR'), afin de tendre vers un maillage territorial gage de proximité pour les ménages

Siège social :

54, Route de Nevers
18320 Jouet sur l'Aubois
Tel : 02.48.77.55.50

cdcportesduberry@orange.fr

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
décide :

- D'adhérer au pacte territorial porté et coordonné par le Département du Cher sur le territoire pour une durée de trois (3) ans à compter de la date d'effet du dispositif ou de la date de signature de la convention.
- De considérer que ce déploiement doit permettre le socle des missions suivantes :

Volet 1) Un volet relatif à la dynamique territoriale pour obligation :

- Mobilisation des ménages : sensibilisation, communication et animation ;
- Mobilisation des publics prioritaires : particulièrement des ménages en situation de précarité énergétique, perte d'autonomie ou d'habitat indigne ainsi que des propriétaires bailleurs ;
- Mobilisation des professionnelles sur les thématiques de la rénovation de l'habitat.

Volet 2) Un volet relatif aux missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages pour obligation :

- Missions d'information : Organiser dans chaque EPCI, une permanence mensuelle, déclenchée sur réservation préalable, à la demande des ménages et après l'activation d'un numéro de téléphone unique permettant de répondre aux premières interrogations du ménage en présentiel, par téléphone, email ou lors d'événements
- Missions de conseil personnalisé : délivrés par l'ECFR neutres, gratuits, qualitatifs et adaptés aux besoins du ménage, de préférence en présentiel
- Missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat : l'ECFR pourra proposer de manière optionnelle aux ménages un conseil renforcé en amont d'une orientation vers une AMO

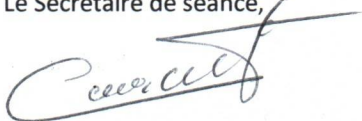
Volet 3) Un volet relatif à l'accompagnement des ménages pour de manière facultative :

- A l'initiative du Département : intervenir sur les thématiques liées à l'accessibilité ou l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap ainsi que la lutte contre le logement indigne ou très dégradé.
 - A l'initiative du territoire (Pays Loire Val d'Aubois et des EPCI) : intervenir selon la décision des assemblées délibérantes et sous réserve de l'adoption des budgets afférents, sur des thématiques souhaitées, comme l'accompagnement la rénovation énergétique, celle des copropriétés dégradées...
- De participer au financement du dispositif porté par le Département pour le déploiement des missions du volet 1 et 2, à parité du reste à charge entre les territoires et le Département, déduction faite des aides publiques versées directement au département. Un appel à cotisation spécifique sera réalisé annuellement pour la durée du pacte territorial, comme détaillé à l'annexe 3.
 - D'approuver la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' portant sur les volets 1, 2 et 3, dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, sous maîtrise d'ouvrage du Département du Cher et d'autoriser le Président à la signer,
 - D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

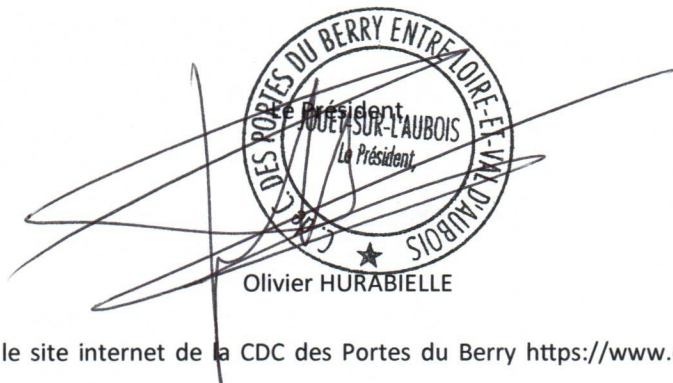
Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 3 avril 2025

Le Secrétaire de séance,



Serge LAURENT



Le Président
Olivier HURABIELLE

Publié le
portesseduberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc->

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chappelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

Délibération n°27/2025

ENFANCE JEUNESSE
Règlement intérieur ALSH

Vu l'avis favorable de la commission Enfance/Jeunesse/ famille;

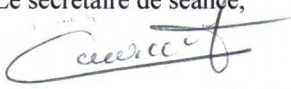
Considérant que les communautés doivent se doter d'un règlement intérieur pour le fonctionnement de l'ALSH;

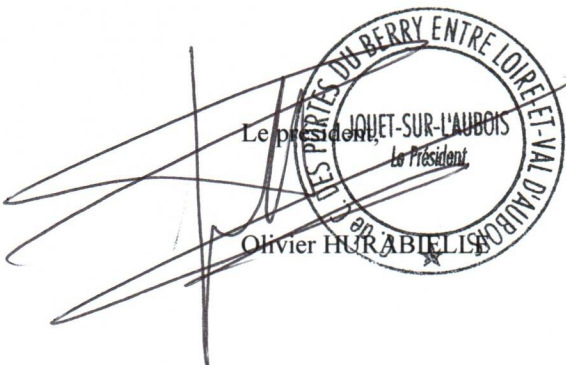
Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DÉCIDE :

- D'adopter le règlement intérieur 2025 de l'ALSH de la Communauté de Communes des Portes du Berry.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 avril 2025.

Le secrétaire de séance,


Serge LAURENT


Le président,
Olivier HURABIELLE

Publié le
portesduberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry [https://www.cdc-](https://www.cdc-portesduberry.fr/)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers

En exercice 31

Présents 24

Votants 27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 28/2025

ALSH

Mini camps 2025

M. le Président présente les projets de mini séjours pour la session estivale 2025.

Lieu	Date	Nbre d'en- fants et d'anim- ateurs + AGE	Coût
Camping municipal de Vit- teaux (Hébergement sous tente, salle des fêtes à disposition) Mardi et vendredi : installa- tion et désinstallation du camp 2 jours au Parc d'attraction (Parc de l'Auxois : parc ani- malier, parc d'attraction et piscine)	Du mardi 22/07 au ven- dredi 25/07	16 + 3 10 à 13 ans	65 € (Hébergement) 420 € Parc d'attrac- tion le 23 et le 24/07)
Saxy Bourdon Centre de vacances les Si- monots (58) Pension complète Activités prévues : atelier mini ferme, atelier jardinage, randonnée avec les Anes, journée baignade à l'étang du Merle, rencontre inter- centre	Du mardi 29/07 au ven- dredi 01/08	16 + 2 6 à 9 ans	3344 € (sans trans- port°)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **VALIDE**, à l'unanimité des présents les mini séjours pour la session estivale 2025.

Pour extrait conforme,

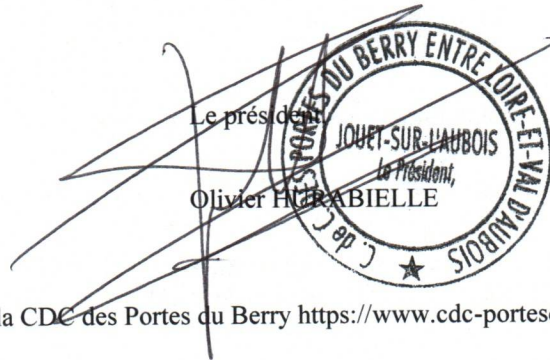
Fait à la CDC, le 3 avril 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président,

Olivier HENRI ABIELLE



Publié le

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 29/2025

ENFANCE
Subvention Bulle Jeunesse

M. Le Président informe d'un partenariat avec La Ligue de l'Enseignement dans le cadre du dispositif Bulle Jeunesse, dispositif d'innovation publique en faveur de la jeunesse. L'objectif de ce dispositif est de mener à bien des projets en faveur des jeunes du territoire, pour favoriser l'accès à la culture, et aux sports.

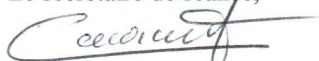
Une convention doit être signée, incluant une subvention d'un montant de 1000 euros de la CDC.

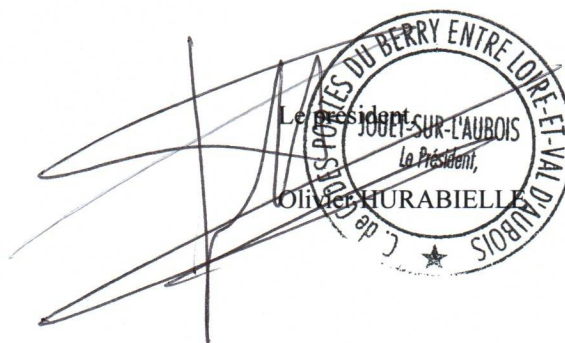
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Autorise le Président à signer la convention Bulle jeunesse, ainsi que les documents afférents à cette convention.
- Autorise le versement de la subvention d'un montant de 1000 euros.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 avril 2025.

Le secrétaire de séance,


Serge LAURENT


Le Président,
Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
En exercice	24
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 30/2025

BATIMENT ENFANCE
Système de Climatisation

M. Le Président propose l'installation d'un système de climatisation au bâtiment enfance, n'ayant qu'une pièce climatisée actuellement sur la totalité du bâtiment.

Il ajoute que 3 devis ont été réalisés, et propose suite à une étude des offres de retenir l'entreprise LGV ELEC pour un montant 22 900.41€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil communautaire :

- Accepte le devis de l'entreprise LGV ELEC pour un montant de 22 900.41€ HT.
- Précise que les crédits ont été inscrits au budget 2025.
- Autorise M. le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 avril 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le Président,
Olivier HURABIELLE

Publié le sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le **Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025**, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier HURABIELLE, Président**.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 31/2025

ALSH

Tarifs mercredis

Vu la délibération 44/2021 définissant le fonctionnement de l'accueil du mercredi,

M. le Président présente propose d'adapter les tarifs du mercredis de l'ALSH comme suit :

Proposition Tarif Mercredi	
1 enfant/jour =	15€
2 enfants/jour =	13.50€/enfant = 27€
3 enfants/jour =	13€/enfant = 39€
+ de 3 enfants =	13€/enfant (total selon le nombre d'enfants)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **VALIDE**, à l'unanimité des présents les tarifs ci-dessus pour les mercredis à compter du 01/09/2025.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 avril 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

(Signature de M. Olivier HURABIELLE)
Olivier HURABIELLE
Président

Publié le
portesduberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry [https://www.cdc-](https://www.cdc-portesduberry.fr/)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 32/2025

SANTE
Cabinet de recrutement médecin

Vu la délibération 46/2024 autorisant le Président à signer la proposition de la société Maria Varvara pour le recrutement d'un médecin généraliste,

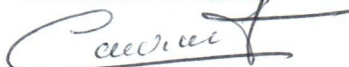
M. le Président informe le conseil d'une nouvelle proposition financière du cabinet de recrutement pour deux médecins. Un contrat ayant déjà été signé pour le recrutement d'un médecin, il propose à l'assemblée de signer un autre contrat pour un second médecin généraliste.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à 1 voix contre (M. PAQUET) et 26 voix pour,

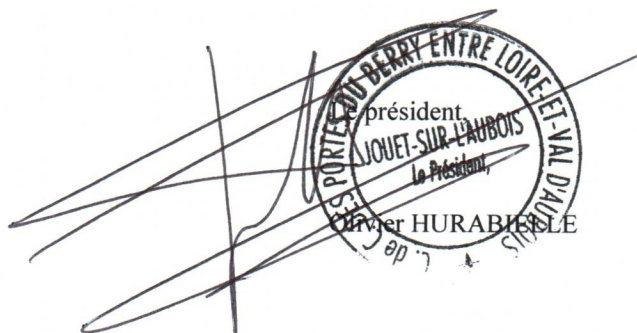
- **DECIDE** d'accepter la proposition de la société Maria VARVARA pour le recrutement de d'un médecin généraliste supplémentaire.
- **AUTORISE** la signature de cette proposition financière d'un montant de 12 000 €HT
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents à cette proposition.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 avril 2025.

Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT



Publié le
portesduberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry [https://www.cdc-](https://www.cdc-portesduberry.fr/)

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

**Création d'une maison inter-
communale des services**
Autorisation pour commander les
levés des bâtiments et du terrain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

Délibération n° 33/2025

SECRETAIRE : M. LAURENT

Dans le cadre du projet de création d'une maison intercommunale des services, M. le Président demande l'autorisation au Conseil Communautaire de commander les levés des bâtiments et du terrain.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ACCEPTE de commander les levés des bâtiments et du terrain en vue de la création d'une maison intercommunale des services.

-AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 03 avril 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le Président

Olivier HURABIELLE



Publié le
portesduberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc->

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Projet maison intercommunales
des services
Lancement
Consultation architecte

Délibération n° 34/2025

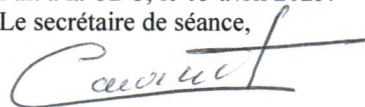
VU le programme proposé par le CIT,

M. le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de lancer une consultation pour le recrutement d'un architecte pour la création d'une maison intercommunale des services.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

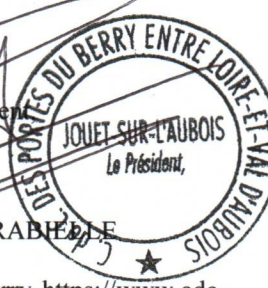
- **AUTORISE** le lancement d'une consultation pour le recrutement d'un architecte.
- **AUTORISE** M. le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de la procédure, et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 03 avril 2025.
Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président,
Olivier HURABIELLE



Publié le 2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 35/2025

Proposition d'élection de représentants au CLPE à main levée

Vu l'article 10 de la loi 2020-760 du 22 juin 2020,

Le conseil communautaire peut décider de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret de leurs représentants.

Cette possibilité de dérogation, nécessite au préalable, un vote à l'unanimité de l'organe délibérant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret de ses représentants.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 03 avril 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président,

Olivier HURABIELLE

Olivier HURABIELLE

Publié le
portesduberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry [https://www.cdc-](https://www.cdc-portesduberry.fr/)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 36/2025

Election de représentants au CLPE

Vu l'article 10 de la loi 2020-760 du 22 juin 2020,

Vu la délibération du 03 avril 2025 du conseil communautaire de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret des représentants;

Le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

Election d'un délégué Titulaire:

NOM du candidat : COURZADET Alain

A obtenu :

27 Voix

Ce dernier est donc élu à l'unanimité des présents, représentant titulaire de la communauté au sein du «Comité local pour l'emploi»

Election d'un délégué suppléant:

NOM du candidat : LAURENT Serge

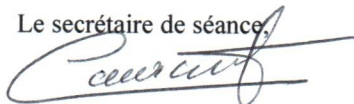
A obtenu :

27 Voix

Ce dernier est donc élu à l'unanimité des présents, représentant suppléant de la communauté au sein du «Comité local pour l'emploi »

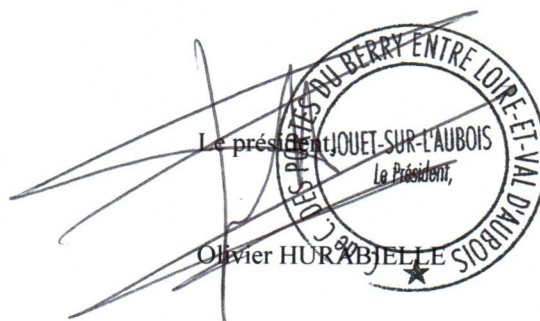
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 03 avril 2025.

Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

Nombre de conseillers

En exercice 31

Présents 24

Votants 27

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (Le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

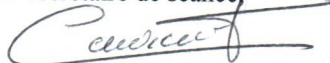
M. le Président donne lecture de la convention de délégation de gestion des digues de protection contre les inondations de la plate forme de Nevers. M. le Président propose de signer cette convention entre 8 EPCI ligériennes et l'établissement public Loire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE M. le Président à signer la convention 2025-2028 et tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 03 avril 2025.

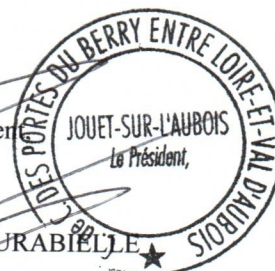
Le secrétaire de séance



Serge LAURENT

Le président

Olivier HURABIELLE



Publié le
portesduberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry [https://www.cdc-](https://www.cdc-portesduberry.fr/)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LORRE (Cuffy).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), CHESNE (le Chautay).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. SAUVAGNAT, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. le Président revient sur le projet de création d'un vélorail sur la CDC des Portes du Berry.

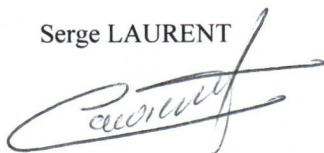
Le Conseil communautaire, après étude du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Précise que la CDC des Portes du Berry n'est pas compétente en matière d'infrastructure de tourisme
- Dit que la CDC ne s'engagera pas sur ce projet et ne signera pas de convention avec la SNCF.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 03 avril 2025.

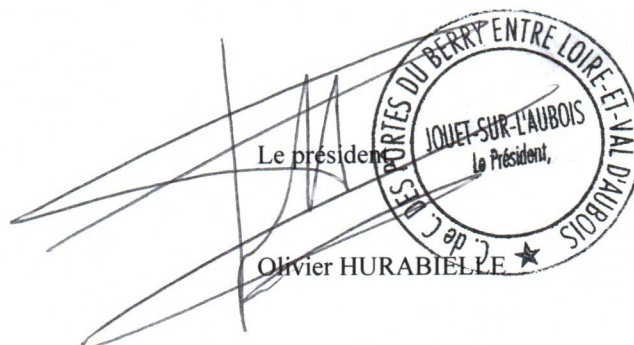
Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT



Publié le
portesduberry.fr/

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry [https://www.cdc-](https://www.cdc-portesduberry.fr/)



Le président,
Olivier HURABIELLE

Nombre de conseillers

En exercice 31

Présents 24

Votants 27

Délibération n° 38/2025

Projet Vélorail